

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 30 JUIN 2017

50 - RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS 2017/2018

L'an deux mille dix-sept, le **VENDREDI TRENTE JUIN à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.**

Date de convocation :
05 mai 2017

Date d'affichage :
09 mai 2017

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
37

Nombre de
Conseillers en
exercice :
39

Date de transmission :
06 juillet 2017

Date d'affichage :
07 juillet 2017

Rendue exécutoire le :
07 juillet 2017

Etaient présents :

Philippe MARINI, Sénateur Maire Honoraire,
Michel FOUBERT, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Eric VERRIER,
Eric HANEN, Arielle FRANÇOIS, Françoise TROUSSELLE, Oumar BA,
Dominique RENARD, Sandrine de FIGUEIREDO, Sophie SCHWARZ,
Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ,
Joël DUPUY de MERY, Anne KOERBER, Etienne DIOT, Richard VELEX,
Monia LHADI, Liliane VÉZIER, Jean-Luc LESAGE, Christopher CAUVIN,
Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Richard VALENTE, Solange DUMAY,
Jean-Marc BRANCHE, François GACHIGNARD

Etaient représentés :

Evelyse GUYOT par Dominique RENARD
Emmanuel MARSIGNY par Philippe MARINI
Marie-Pierre DEGAGE par Arielle FRANÇOIS
Christian TELLIER par Eric de VALROGER
Jacqueline LIENARD par Joël DUPUY de MERY
Sylviane ROMET par Richard VELEX
Arnaud THOREL par Eric VERRIER
Christine BRAULT par Nicolas LEDAY
Patricia RENOULT par Jean-Marc BRANCHE

Etaient absents :

Sylvie OGER-DUGAT
Frédéric PYSSON

50 - Restauration scolaire : tarifs 2017/2018

Il vous est proposé d'augmenter les tarifs des cantines élémentaires et préélémentaires pour l'année scolaire 2017/2018, de 1,2 % correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour 2017.

RESTAURATION ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Moins de 1 472,75€	1,31 €	1,32 €	1,33 €
De 1 472,76 € à 2 209,11 € . 1 ^{er} enfant . à partir du 2 ^{ème} enfant	2,40 € 1,98 €	2,42 € 2,00 €	2,44 € 2,02 €
De 2 209,12 € à 2 945,47 € . 1 ^{er} enfant . à partir du 2 ^{ème} enfant	3,83 € 3,51 €	3,87 € 3,55 €	3,91 € 3,59 €
Plus de 2 945,48 € . 1 ^{er} enfant . à partir du 2 ^{ème} enfant	4,93 € 4,39 €	4,98 € 4,44 €	5,03 € 4,49 €
Enfant(s) scolarisé(s) dans une CLIS et domicilié(s) hors Compiègne	TARIFS COMPIEGNOIS	TARIFS COMPIEGNOIS	TARIFS COMPIEGNOIS
Enfant(s) domicilié(s) hors Compiègne	7,77 €	7,86 €	7,95 €

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Enseignement du 21 juin 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 22 juin 2017,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les tarifs des cantines élémentaires et maternelles pour l'année 2017/2018, tels qu'indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 30 juin 2017
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,



Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Accusé de réception en préfecture
060-216001586-20170630-50CM300617-DE
Date de télétransmission : 06/07/2017
Date de réception préfecture : 06/07/2017